

Les Aires éducatives

Guide méthodologique



Version 3. Septembre 2020

Ce guide est à destination des enseignants et des référents qui souhaitent se lancer dans la démarche aire éducative (AE), que ce soit une aire marine éducative (AME) ou une aire terrestre éducative (ATE).

Il a vocation à vous guider dans la mise en œuvre de votre projet et de sa labellisation.

Sommaire

I. PRESENTATION DES AIRES EDUCATIVES	4
A. Définition et origine	4
B. Les objectifs de la démarche	5
C. Un label national pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles	5
II. LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE SE LANCER DANS LE PROJET	7
A. A qui s'adresse le projet ?	7
B. Qui pour vous accompagner ?	9
C. Le rôle pédagogique du projet AE	10
III. DEROULEMENT DE LA CREATION D'UNE AE	11
A. Préalables au projet	13
1. Identifier la personne référente	13
2. Etablir le lien avec les partenaires du projet	15
3. Identifier des sites potentiels	16
B. Les premiers pas du projet avec vos élèves	17
1. Organiser le « conseil de la Mer/Terre » qui gère l'AE	17
2. Pour plus tard : le conseil élargi	19
3. Introduire le projet auprès de vos élèves : se doter d'une définition collective de l'aire éducative	21
4. Déterminer une zone pour la création de l'AE	22
5. Découvrir ce qu'est la gestion de l'aire éducative.	25
C. La gestion de l'aire éducative.	26
1. Etape 1 : L'étude du site et de son territoire	26
2. Etape 2 : Définir les objectifs pour l'AE	31
3. Etape 3 : Définir des actions concrètes et réalisables	32
4. Etape 4 : Evaluer les actions	34
IV. LA DEMARCHE D'OBTENTION DU LABEL AE	35
A. Le rôle des différents acteurs dans la démarche de labellisation	35
B. Les étapes d'une année de lancement d'une aire éducative	35
C. Conditions et critères de labellisation	36
D. Un label à renouveler	37
E. Un label AE compatible avec d'autres démarches	37
V. RESSOURCES ET COMMUNICATION	39
A. Outils d'accompagnement	39
B. Communication	39
VI. ANNEXES	40
Annexe 1. Exemples d'activités AE en lien avec le programme.....	41
Annexe 2. Exemple de calendrier pour l'année de création d'une AE.....	44
Annexe 3. Schéma synthétique des acteurs et valeurs d'une AE.	45
Annexe 4. Exemples d'organismes ressources pour une collaboration technique.....	46
Annexe 5. Lexique : aire éducative.....	48

I. PRESENTATION DES AIRES EDUCATIVES

A. Définition et origine

« Quand l'école devient gestionnaire d'une aire éducative »

Une **aire éducative (AE)** est une **zone maritime littorale (AME)** ou une **zone terrestre ou aquatique (ATE)** de petite taille, plus ou moins anthropisée (parc urbain, plage, friche, zone humide, mangrove, forêt, rivière, etc.), **gérée de manière participative par les élèves d'une ou plusieurs classe(s) de cycle 3 et cycle 4**. Accompagnés par leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement, le référent, les élèves étudient cette aire et décident de façon démocratique des actions à y mener pour préserver son patrimoine naturel et culturel.

A travers ce projet, ils développent **les compétences et les notions du programme scolaire** et **découvrent leur territoire et ses acteurs** (la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers, de protection de l'environnement et autres acteurs du territoire).



La délégation marquisienne à l'école du Forestou à Brest *Crédit : Marie Lescroart*

Les aires terrestres éducatives s'inspirent des aires marines éducatives (AME). Ces dernières, plus anciennes, sont nées en 2012 aux Marquises : après la présentation des résultats d'une campagne océanographique à l'école de Vaitahu, les élèves ont souhaité devenir responsables de la gestion d'une petite zone littorale délimitée dans leur baie.

L'idée a depuis fait du chemin et est développée sur le territoire français depuis 2016. Aujourd'hui plus de 200 écoles sont labellisées ou inscrites à la démarche AE en France métropolitaine et Outre-mer.

La démarche aire marine éducative a été adaptée aux milieux terrestres en 2018 afin de faire bénéficier les classes éloignées de la façade littorale des apports pédagogiques, scientifiques et civiques apportés par cette méthode. Pendant l'année scolaire 2018-2019, 5 sites pilotes ont expérimenté la méthodologie aire éducative, ce travail a permis l'ouverture officielle du dispositif à l'ensemble des écoles volontaires à la rentrée 2019 (50).

Un comité de pilotage national aires marines éducatives et aires terrestres éducatives coordonne ce déploiement et garantit la labellisation des projets. Ce comité est composé de

représentants des ministères en charge de l'environnement, de l'éducation et des Outre-mer et de l'Office français de la biodiversité.

C'est grâce à l'engagement des écoles, des communes et des acteurs accompagnateurs impliqués que le réseau des aires éducatives se déploie, s'enrichit et porte son ambition de donner l'opportunité aux plus jeunes de développer leur connaissance et leur capacité d'agir pour la protection de la biodiversité.

B. Les objectifs de la démarche

- Développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative de gestion d'un bien commun.
- Reconnecter les élèves à la nature et favoriser la connaissance et la préservation des milieux et de la culture.
- Faire émerger des synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs de la gestion et de la protection l'environnement.

Il s'agit donc d'une démarche citoyenne où les élèves deviennent acteurs de la gestion participative d'un bien commun.

La création d'une AE s'inscrit pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire. Elle utilise en effet une démarche de projet qui permet d'aborder la transmission de connaissances et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie.



Ce qu'en disent les porteurs de projet :

« Les élèves ont beaucoup apprécié le fait d'acquérir des connaissances transdisciplinaires sur un même territoire. Et nous – enseignants et référent – avons beaucoup apprécié l'ouverture d'esprit et l'implication des enfants dans la vie de la commune. Ils en deviennent citoyens à part entière. Une aire éducative, c'est un acte citoyen. » AE de Mayotte

C. Un label national pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles

Les labels « aire terrestre éducative » et « aire marine éducative » ont été créés pour reconnaître et mettre en valeur la qualité des projets. Ce label « aire éducative » est aussi garant du respect de la méthodologie et des valeurs définies dans une charte que l'enseignant, le référent et les élèves s'engagent à respecter (une « charte d'engagement à la démarche aire terrestre / marine éducative » vous est transmise lors de l'inscription).

Le label permet à toute école volontaire de s'inscrire dans cette démarche tout en lui proposant un cadre et un accompagnement.

L'existence de ce label a vocation à mutualiser les expériences des écoles tout en développant un réseau national et international d'aires éducatives mettant en contact les enseignants et les élèves de différentes régions.

Trois axes structurent le label :

- « **Connaître** » : acquisition de connaissances scientifiques, empiriques et civiques sur le patrimoine naturel et culturel du territoire,
- « **Vivre** » : découverte de son territoire et de ses acteurs,
- « **Transmettre** » : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.

L'attribution du label repose sur la mise en œuvre de la méthodologie décrite dans ce guide (voir III. Déroulement de la création d'une AE).

II. LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE SE LANCER DANS LE PROJET

A. A qui s'adresse le projet ?

Toute classe ou établissement scolaire de cycle 3 et 4 encadré·e par **un –ou plusieurs-enseignant·e·s** volontaire·s peut s'inscrire dans la démarche en vue de l'obtention du label...

...avec un référent...

Il s'agit d'une personne qui apporte le contenu technique environnemental. Cette personne accompagne les élèves dans la mise en œuvre de leur projet et fait partie d'une structure en lien avec l'éducation à l'environnement et au développement durable (exemple : association, parc naturel, réserve naturelle, service municipal...) agréée de préférence par l'éducation nationale. La nécessité de l'agrément peut varier d'une académie à l'autre.

...à proximité d'une zone où il y a de la biodiversité à protéger ou à reconquérir. Toutes les zones marine ou terrestres, plus ou moins anthropisées (parc urbain, plage, friche, zone humide, mangrove, forêt, rivière, etc.) respectant les conditions de sécurité pour les élèves et présentant un intérêt du point de vue de la gestion et de la pédagogie.



Précisions sur le nombre de classes impliquées :

Le projet d'AE peut être mené par une ou plusieurs classes d'une même école ou collège. Bien que le projet soit adressé prioritairement aux classes de cycle 3 et 4 (CM1-CM2-6^{ème}-5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}), les niveaux inférieurs peuvent être impliqués ponctuellement au cours de certaines étapes du projet.

Ce seront autant d'occasions de susciter l'intérêt chez les plus jeunes et de s'exercer à la transmission des savoirs entre des élèves de différents niveaux.

Implication suivant le niveau :

- Cycle 3-4 : les élèves constituent le conseil des enfants, mènent les réflexions sur les enjeux du site et les actions à mettre en œuvre.
- Cycle 1 et 2 : les élèves peuvent être sensibilisés au projet et impliqués ponctuellement sur des sorties.

Exemples d'organisation inter-niveau :

- Les classes de cycle 3 peuvent présenter leur travail aux classes de cycle 1 et 2 pour commencer à les sensibiliser.
- Les classes de cycle 1 et 2 peuvent être ponctuellement impliquées sur une sortie et participer à la mise en place de protocole.
- Les classes de cycle 1 et 2 peuvent avoir des délégués qui participent au conseil des enfants en consultant leurs camarades et en leur restituant les échanges.



Ce qu'en disent les porteurs de projet :

« Là où nous sommes particulièrement fiers de l'animation de notre aire marine éducative, c'est que nous avons réussi à impliquer toute l'équipe éducative dans ce projet – ce qui a favorisé le climat scolaire de l'établissement et lui a donné une identité, une dynamique d'établissement. Nous sommes satisfaits car les élèves arrivent maintenant au collège en ayant un bagage et une identité propre, où ils continueront le travail sur l'aire marine éducative dans le cadre de la liaison école-collège que nous travaillons maintenant depuis 2 ans. Et peut-être irons-nous vers un collège aire marine éducative ? » AE de Keraliou -Bretagne

B. Qui pour vous accompagner ?

La cellule d'appui aire éducative (terrestre et marine) de l'Office français de la biodiversité :

- Elle accompagne les écoles dans leur processus d'inscription et de la labellisation.
- Elle anime le réseau des aires éducatives et favorise le partage d'expérience et la valorisation des actions.
- Elle fournit (ou crée) des outils d'accompagnement en lien avec les porteurs de projets.
- Elle fait le lien avec le comité de pilotage interministériel.
- Elle communique au niveau national pour la diffusion et le déploiement du dispositif (partenariats associations, déploiement de programmes communs aux aires éducatives ...).



Contact :

aireseducatives@ofb.gouv.fr

Le site wiki des aires éducatives :

<https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php>

C. Le rôle pédagogique du projet AE

La mise en place d'une AE a avant tout un but pédagogique. Le projet AE est un support particulièrement efficace pour les démarches pédagogiques transversales. Ainsi, la démarche des enseignants pourra s'appuyer sur cet espace géré par les élèves pour mettre en place des enseignements dans différentes matières : français, géographie, sciences, mathématiques, arts, éducation morale et civique...

Cette démarche est l'occasion de faire le lien avec le programme scolaire à travers différents domaines :

- La démarche d'investigation.
- L'éducation au développement durable.
- Les langages pour penser et communiquer.
- La formation de la personne et du citoyen/l'enseignement moral et civique.
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques.
- Les représentations du monde et l'activité humaine.



Ce qu'en disent les porteurs de projet :

« Le projet AME permet de travailler quasiment toutes les compétences demandées à des élèves de cycle 3 en donnant du sens à ces apprentissages grâce à une approche concrète des points étudiés : l'approche de la classification des êtres vivants prend tout son sens quand il s'agit de déterminer la nature des animaux collectés, par exemple. En géographie, cela a été l'occasion de travailler sur l'aménagement du littoral par l'homme, sur l'influence du tourisme sur la zone.

La présentation du projet en conseil de gestion a donné lieu à la production de nombreux écrits. Les situations orales ont permis de développer des compétences quant à la prise de parole et la confiance en soi. La liste des apprentissages est trop longue pour pouvoir être détaillée en totalité... » AE le Crotay



Des exemples d'activités scolaires en lien avec l'AE se trouvent en annexe

1

III. DEROULEMENT DE LA CREATION D'UNE AE

Cette méthodologie décrit les étapes structurantes d'un projet AE.

La vocation d'une AE est de permettre aux élèves d'apprendre et de prendre des décisions, en étant en situation de citoyen s'organisant eux-mêmes, en récoltant les informations qui leur sont nécessaire pour prendre les meilleures décisions de gestion de leur AE.

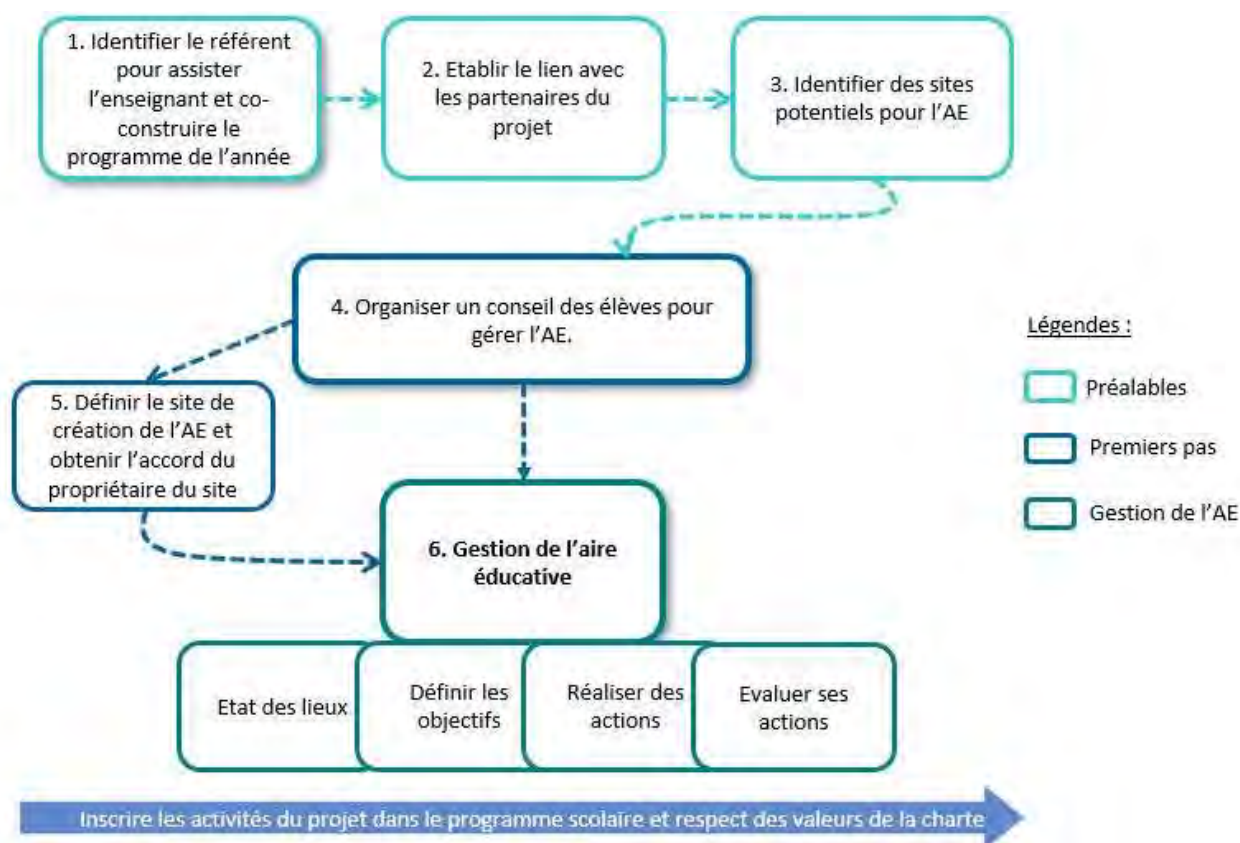


Figure 1. Les étapes du projet de mise en place de l'aire éducative qui peuvent se dérouler sur une ou plusieurs années

Ce projet comprend plusieurs étapes, de sa préparation jusqu'à l'évaluation des actions de gestion.

Avant la rentrée, il est essentiel de mener un certain nombre de **préalables**, comme la prise de contact avec votre binôme et d'autres partenaires, les premières réflexions sur le déroulé du projet : les « préalables ».

Suite à la rentrée, les « **premiers pas** » sont les premières séances dédiées au projet, ce sont les premiers échanges, les sorties pour choisir le site...

La phase suivante est la plus importante, il s'agit du cœur du projet : **la gestion du site par les élèves** afin de préserver sa biodiversité de la manière la plus pertinente possible. Pour mener

cette phase, plusieurs étapes sont essentielles : l'étude du site et de son territoire, le choix d'objectifs en faveur de la biodiversité, le choix d'actions et leur évaluation.

Les élèves sont à l'origine de toutes les décisions : choix du site, objectifs à atteindre, actions à engager... Pour prendre ces décisions, ils vont s'organiser sous la forme d'un « conseil de la Mer /Terre» propice aux échanges et aux débats. **L'action la plus structurante de cette méthodologie est donc la mise en place du conseil de la Mer/Terre.**

L'idée de ce document n'est pas de proposer un projet « clé en main » mais une méthodologie qui permet d'accompagner vos élèves dans leur projet.

Le travail sur l'AE est à prévoir sur le long terme : la mise en place d'actions et leur évaluation ne sont pas nécessaires la première année.

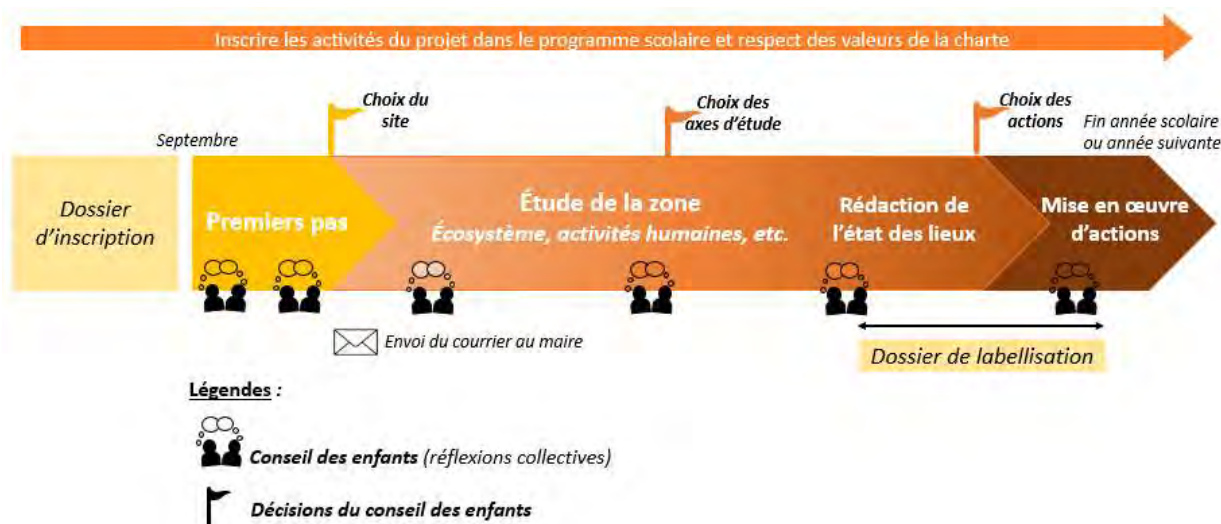


Figure 2. Calendrier indicatif de l'année ou des premières années de création d'une AE



Une proposition de calendrier indicatif plus détaillé est disponible en Annexe 2.

A. Préalables au projet

1. Identifier la personne référente

Le ou la **référent·e aire éducative** est une personne qui accompagne l'école dans le projet AE en apportant le contenu technique environnemental. Il ou elle est le **binôme de l'enseignant** pour ce projet. Cette personne fait partie d'une structure en lien avec la préservation de l'environnement et/ou agissant pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (exemple : association (ex : CPIE), parc naturel, réserve naturelle, etc.)

Dans ce cadre le ou la référent·e pourra être amené·e à :

- Appuyer les élèves et leur enseignant dans la réalisation des activités de l'AE (sorties sur le site, tenue du conseil de la Mer/Terre, rencontres, etc.) ;
- Assurer une partie du contenu technique environnemental du projet (naturaliste, gestion de l'environnement...) ;
- Faire le lien avec les acteurs du territoire en partenariat avec l'enseignant (conseil municipal, experts, gestionnaires des espaces protégés limitrophes...) ;
- Intervenir en classe en collaboration avec l'enseignant et sous sa coordination ;
- Être le garant du respect de l'environnement ;
- Participer à la démarche de labellisation de l'AE avec les élèves et les enseignants ;
- Le binôme enseignant-référent garde le lien durant l'année avec la cellule d'appui de l'OFB.

Posture de la personne référente.

La personne référente travaille en collaboration avec l'enseignant en charge du projet.

Elle appuie l'enseignant dans la transmission des savoirs théoriques de développement durable aux élèves et la mise en œuvre des activités de l'AE.

Lors des séances en lien avec l'AE, la personne référente ne peut en aucune manière remplacer l'enseignant, sa posture est celle d'un accompagnateur.

La personne référente intervient ponctuellement, tandis que l'enseignant fait le lien tout au long de l'année entre son programme et le projet AE.

La qualité du projet repose souvent sur la qualité du lien enseignant-référent : c'est un projet co-construit, où chacun apporte ses compétences. Il est donc important de prendre le temps de se connaître et de former un véritable duo !

- **Période d'actions** : le référent s'engage pour la durée d'une année scolaire au minimum.
- **Nombre d'interventions** : en moyenne 10 demi-journées par an.

➤ **Profil / Compétences** : éducation à l'environnement et au développement durable



L'adéquation entre un projet AE et le programme scolaire repose principalement sur la bonne collaboration entre enseignant, référent et conseiller pédagogique.



Il est important de commencer à discuter du projet avec son binôme avant la rentrée. L'objectif n'est pas de définir le programme d'activités de l'année car il sera construit tout au long de l'année par les élèves, mais d'établir un calendrier de créneaux dédiés au projet (environ 1 demi-journée par mois pour 1 classe), sans spécifier l'activité. Il faut garder en mémoire que ce calendrier va évoluer au fur et à mesure de l'année, mais son élaboration conjointe en début d'année permet de s'accorder sur une « cadence de sortie » à respecter.

Pour l'élaboration de ce calendrier, il peut être intéressant de prévoir des « dates de secours » pour les sorties de terrain en automne et hiver, en prévision d'une météo défavorable.



Ce qu'en disent les porteurs de projet :

« Il est judicieux de prendre le temps de bien clarifier les activités liées au rôle de l'enseignant et du référent. Se mettre d'accord sur un mode de prise de décision entre les deux. Dans l'idéal, le mieux est que les décisions soient collégiales et sans objection. »

« Dans un projet à long terme de ce type, la stabilité des "binômes" enseignant(s) / référent(s) semble essentielle, mais la complicité nous paraît encore plus primordiale ! Prenez le temps de vous rencontrer, d'apprendre à vous connaître.

AE de Baie de Somme

« Futurs porteurs de projets, enseignants, rassurez-vous : vous allez être en relation avec un partenaire privilégié (le référent). Même si vous n'avez pas le bagage environnemental, vous pouvez vous concentrer sur la partie pédagogique, être un facilitateur de projet. »

AE de St-Sylvestre – Nouvelle-Aquitaine

« Chers porteurs de projets, prenez le temps de connaître votre binôme. Le jour où nous y sommes arrivés, tout est devenu fluide. N'hésitez pas à échanger et à identifier ce que l'un peut amener, ce que l'autre peut amener et ce que l'on peut faire ensemble ». »

AE de Morne à l'Eau – Guadeloupe

2. Etablir le lien avec les partenaires du projet

➤ La commune concernée :

La commune de l'école est souvent un partenaire majeur des projets AE. Elle peut être un soutien dans vos actions et vous appuyer dans la pré-sélection du site de l'aire éducative. En effet, le site de l'AE peut se situer sur un terrain communal. En prenant contact avec les élus communaux pour leur présenter le projet, ces derniers pourront vous indiquer les terrains susceptibles d'accueillir l'aire éducative.

Ce lien avec la mairie est essentiel et la formalisation de ce partenariat est demandée dans le dossier de labellisation. Cela peut prendre la forme d'un document de validation de mise à disposition du terrain après demande des élèves.

De plus, les écoles primaires étant administrativement placées sous le contrôle de la commune, une communication fluide facilitera tout éventuel soutien relatif au projet.

➤ Le coordonnateur éducation au développement durable et conseillers pédagogiques de l'Education Nationale :

Représentant de l'éducation nationale au sein d'une circonscription, département ou académie, il fait le lien entre la volonté de l'enseignant de mener ce projet, les compétences du référent, les besoins du programme scolaire et les autres enseignants engagés dans la démarche. Il peut appuyer l'enseignant dans l'apport de contenu pédagogique et de méthodes de participation active des élèves. Il peut être un vrai soutien pour le projet, notamment dans l'année de lancement de l'AE. En général, vous trouverez ses coordonnées sur le site EDD de votre académie, où vous trouverez également bon nombre de ressources.

➤ Les gestionnaires d'espaces protégés limitrophes (optionnel) :

Les gestionnaires se chargent de la préservation des espaces protégés. Si certains de ces espaces se trouvent à proximité de votre école, n'hésitez pas à les contacter et à leur présenter le projet. Ces personnes peuvent apporter un appui technique enrichissant pour le projet.



Ce qu'en disent les porteurs de projet :

« Je vous conseille d'aller voir le maire vers le mois de mai précédant le projet avec votre binôme pour y apporter du poids. Votre maire sera très ouvert car c'est un projet innovant. »

AE de Saucats – Nouvelle-Aquitaine

3. Identifier des sites potentiels

L'aire éducative est :

- Une zone de petite taille (environ 1 hectare, c'est-à-dire la taille approximative d'un terrain de foot) avec ou sans statut de protection : toutes les zones marines, terrestres ou aquatiques plus ou moins anthropisées peuvent être choisies : parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivières, zones côtières, (de sable, vase, rocher...) etc.
- Située sur le périmètre de la commune de l'école et à l'extérieur de l'établissement scolaire,
- Choisie et/ou validée par les élèves avec l'accord de la commune.

Le projet AE est mené par les élèves, il est donc **essentiel de les impliquer dans le choix du site** et de leur confier l'identification de leur aire éducative (quand le choix du site est possible).

Cependant afin de s'assurer de la présence de sites adéquats et « libres » à proximité de l'école, les adultes impliqués dans le projet (enseignant et référent) peuvent initier les recherches avant la rentrée afin de pouvoir proposer une présélectionnés aux élèves en complément si nécessaire de leurs propres proposition. Ce sont eux qui se chargeront de faire le choix final.

Pour débuter vous pouvez commencer à explorer par vous-même mais également vous rapprocher des services de la commune afin d'identifier des sites. En effet, le service habilité pourra lister les sites publics ou privés susceptible d'accueillir l'aire éducative ainsi que les possibilités de mettre en œuvre des actions de préservation ou de développement de la biodiversité sur chacun d'entre eux en fonction de leur statut de protection ou dans le plan d'urbanisme.

Dans le cas des terrains privés, la mairie pourra vous transmettre les coordonnées du propriétaire foncier qu'il faudra contacter afin de convenir d'un accord.

Il est également possible de se rapprocher des associations reconnues d'utilité publique (associations de protection de l'environnement ou du patrimoine). Ces dernières peuvent être propriétaires d'espaces naturels sur votre commune et sont déjà impliquées dans la gestion du milieu.

Dans tous les cas et surtout pour les milieux terrestres, il est important de contacter le service d'urbanisme de la mairie pour avoir des informations sur le classement du site dans les documents d'urbanisme.

Ces premières recherches permettront de lister quelques sites susceptibles d'accueillir l'AE, il est conseillé de proposer au minimum deux sites aux élèves.

B. Les premiers pas du projet avec vos élèves

Avant d'entrer dans le vif du sujet, certaines étapes sont nécessaires : la mise en œuvre du conseil de la Mer /Terre et le choix du site de l'AE en font parties.

1. Organiser le « conseil de la Mer/Terre » qui gère l'AE

Le projet aire éducative est mené par les élèves. Afin de pouvoir **prendre les décisions** concernant leur AE, ils ont besoin **d'échanger, de discuter, de débattre et de voter**. Le conseil de la Mer/Terre va donner un cadre à ces échanges : il s'agit d'un lieu de **prise de décision participative** où tous les élèves pourront s'exprimer. Cette organisation permet d'expérimenter la démocratie et la gestion collective d'un bien commun.

La constitution et la formalisation de ce conseil avec vos élèves est l'une des premières étapes de la création d'une AE puisque c'est ce conseil qui déterminera la zone à protéger, qui enverra la demande de mise à disposition du site au propriétaire foncier, qui définira les objectifs de préservation de la biodiversité du site, etc.

Le conseil de la mer/terre se réunit aussi souvent que nécessaire pour mener le projet AE

Exemples de constitution du conseil de la Mer/Terre :

Si <u>une seule</u> classe impliquée	Si <u>plusieurs</u> classes impliquées
- L'ensemble des élèves de la classe - L'enseignant - Le référent (non obligatoire)	- X délégués par classes qui récoltent l'avis de leurs camarades avant le conseil et leur rapportent ensuite les décisions - 1 ou plusieurs enseignant(s) - Le référent (non obligatoire)

Alternatives possibles :

- Dans les 2 cas, des délégués d'autres classes (par exemple de niveaux inférieurs) peuvent être impliqués pour apporter leur avis et sensibiliser les élèves des autres classes au travail en cours.
- Des groupes de travail plus restreints, au sein du conseil de la Mer/Terre peuvent être constitués par les élèves intéressés de suivre et/ou organiser des projets plus spécifiques.
- Les élèves peuvent s'organiser démocratiquement en élisant un-e président-e de séance, un-e secrétaire, un-e gardien-ne du temps...

- Une rotation des élèves impliqués peut être envisagée sur l'année (sélection par tirage au sort ou autre).



La mise en place du conseil de la Mer/Terre peut être l'occasion de s'interroger sur les notions de démocratie et de représentativité avec vos élèves.



Les comptes rendus des conseils de la mer/terre :

Attention à bien rédiger des comptes rendus de chaque conseil et à les garder !

- Grâce aux comptes rendus, vous vous souviendrez des sujets abordés :
 - pour assurer un suivi tout au long de l'année,
 - pour faire le lien avec les élèves qui deviendront gestionnaires de l'AE l'année scolaire suivante.
- C'est un bon exercice pour les élèves qui peuvent les rédiger eux-mêmes.
- Ces comptes rendus sont très importants dans le dossier de labellisation.



Un compte-rendu type est à votre disposition dans la partie « outils » du wiki,

De nombreux outils existent pour l'animation de débats en classe et pour aider à la prise de décision participative (jeux de rôle, prise de parole...).

Par exemple, le **site école et nature** propose des contenus très bien faits pour vous aider : <http://reseaucoleetnature.org/fiches-pedagogiques.html>



Ce qu'en disent les porteurs de projet :

« Les nombreux débats mis en place ainsi que les processus de décision démocratiques par le vote ont permis de manipuler de manière concrète la démocratie participative et de responsabiliser chaque élève en tant que citoyen. Le projet leur a permis de s'exprimer devant le conseil municipal du Crotoy et donc de mettre en lumière son fonctionnement. Les élèves ont même été invités à présenter leur projet de manière très officielle devant le conseil de gestion du parc naturel marin et donc de comprendre le fonctionnement et le rôle prépondérant de cette instance. » AE le Crotoy

« Les questions que je me suis posées peuvent être perturbantes mais il ne faut pas en avoir peur : où est-ce qu'on va ? Plutôt l'éco-citoyenneté, la biodiversité, l'aspect patrimonial, l'aspect scientifique... ?

En fait, je pense avec le recul qu'il vaut mieux rester simple et aller à l'essentiel : laissez les élèves naviguer, proposer leurs idées. Les élèves choisissent une idée qui est la plus partagée. Commencez par-là, et déroulez le fil. Questionnez-les. Accompagnez-les sur leur réflexion.

L'important c'est de prendre le temps de partager avec les élèves, de les laisser réfléchir. Les petits groupes sont précieux : l'échange est beaucoup plus fluide si on arrive à faire des groupes de 6-7-8. »

AE de Sospel – Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Nous avons tendance à vouloir trop maîtriser. Il faut laisser les choix aux élèves afin qu'ils prennent possession de la méthode, qu'ils soient maîtres de leurs apprentissages et qu'ils soient force de création. »

AE de St-Sylvestre – Nouvelle-Aquitaine

2. Pour plus tard : le conseil élargi

Le conseil élargi se réunit moins régulièrement que le conseil de la Mer/Terre. Par exemple certaines écoles en mettent en place un unique en fin d'année, d'autres 1 au début et un à la fin de l'année et d'autres 1 par trimestre. Ce conseil regroupe, en plus des élèves et de leur enseignant, des personnes extérieures au projet qui ont été invitées.

Ce conseil est organisé à la demande des élèves, lorsqu'ils souhaitent partager leurs réflexions et idées, questions avec des acteurs extérieurs qui pourront les aider. Ainsi les conseils élargis ont souvent lieu lorsque les élèves ont atteint un certain degré de maturité sur leur aire éducative, souvent à partir de mars/avril.

Une opportunité de rencontres

Le conseil élargi représente l'opportunité pour les élèves d'inviter les personnes avec qui ils souhaitent échanger en fonction des thématiques débattues afin de bénéficier de leur expertise.

Le conseil élargi peut prendre différents formats :

- Rencontrer et questionner des gestionnaires de milieu qui pourront les conseiller sur la préservation de la biodiversité de leur site.
- Rencontrer et questionner des scientifiques ou des associations (d'usagers, du patrimoine...) afin d'en apprendre davantage sur une thématique qui les intéresse.
- Rencontrer et questionner les élus communaux afin de connaître les actions en faveur de l'environnement sur la commune.
- Présenter des propositions d'actions de préservation de la biodiversité aux élus communaux et en discuter avec eux.
- Etc.

Lors des conseils élargis, les élèves peuvent d'une part faire entendre leur voix mais aussi comprendre que la gestion d'un espace commun résulte d'un compromis prenant en compte des opinions parfois divergentes.

Voici une liste non exhaustive d'intervenants qui peuvent être invités lors de ces conseils élargis :

- Propriétaire du site (si le site est sur un terrain privé) ;
- Directeur/directrice de l'établissement scolaire ;
- Un-e ou plusieurs élu-e-s du conseil municipal ;
- Naturaliste et/ou scientifique ;
- Représentant-e-s d'entreprise-s ;
- Chargé-e de mission trame verte et bleue¹ ;
- Chargé-e de mission urbanisme ;
- Représentant-e-s du conservatoire du littoral ;

¹ **Trame Verte et Bleue** : démarche visant à maintenir et reconstituer un réseau d'échange entre les réservoirs de biodiversité afin que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter et se reproduire.

- Représentant-e-s d'associations de protection de l'environnement ; d'usagers (sport, randonnée, pêche, chasse...) ou du patrimoine ;
- Exploitants agricoles ;
- Pêcheurs ou leur représentant-e-s ;
- Gestionnaire-e de milieux si l'AE est située dans ou à proximité d'un espace protégé* existant (réserve naturelle, parc naturel, Natura 2000...).

 Les responsables du projet seront attentifs à **ne pas dépasser un « seuil critique »** au-delà duquel un **trop grand nombre de partenaires** rendrait l'AE difficile à gérer.

Le conseil élargi n'est pas un lieu de débat entre élèves :
Il ne s'agit pas d'un conseil où les élèves discutent et débattent entre eux en étant observé par des personnes extérieures : les élèves ont choisi d'inviter ces personnes pour les aider à avancer dans leur projet.

Le conseil élargi se réunit une à deux fois par an. Ce conseil peut se réunir en début d'année pour étudier le projet avec les élèves. Le plus souvent il se réunit après mars, lorsque les élèves ont suffisamment de connaissance sur leur site.

Le conseil élargi peut avoir lieu lors de l'état des lieux ou le choix des actions.

3. Introduire le projet auprès de vos élèves : se doter d'une définition collective de l'aire éducative

Il est nécessaire pour lancer le projet d'aire éducative de prendre un temps pour que les élèves puissent s'approprier le projet et ses finalités.

Le premier conseil de la Mer/Terre est une très bonne occasion pour interroger notre rapport à la nature, nos représentations sur cette dernière, les menaces qu'elle subit, pourquoi et comment la protéger.

Une fois ces éléments définis, l'idéal est de prendre un temps pour définir avec vos élèves la notion d'aire éducative.

En quoi ça consiste ? quelles sont leurs objectifs à travers ce projet ? Est-ce qu'ils souhaitent protéger une biodiversité exceptionnelle (patrimoniale) ou au contraire pour améliorer l'état d'une biodiversité dégradée ?

Il sera ensuite possible de se référer à cette définition lors de débat ou de prise de décisions plus tard dans l'année.

→ Cette définition préalable sera notamment importante pour définir les critères et choisir le site de l'AE.

Elle sera potentiellement amenée à évoluer au cours de ces réflexions.

4. Déterminer une zone pour la création de l'AE

Les sites potentiels, identifiés préalablement autour de l'établissement scolaire sont proposés aux élèves qui se chargeront du choix final.

Il est intéressant, avant de leur soumettre toute proposition, de **questionner les élèves sur les sites qui pourraient devenir selon eux, leur aire éducative**. Des confirmations ou des zones auxquelles les adultes n'avaient pas pensé peuvent ainsi émerger.

S'il est impossible de leur proposer plusieurs sites, il sera tout de même important d'organiser une phase de réflexion et de validation de l'aire avec les élèves en explicitant le pourquoi de ce choix avec eux.

Pour définir le site de l'AE, il est important que **les élèves discutent et débattent de critères de choix en conseil de la Mer/Terre**. Une fois les critères établis les sites peuvent être visités et comparés par les élèves (une fiche choix du site est disponible sur le wiki, partie « outils OFB »). Le choix du site pourra ensuite être mené par vote.

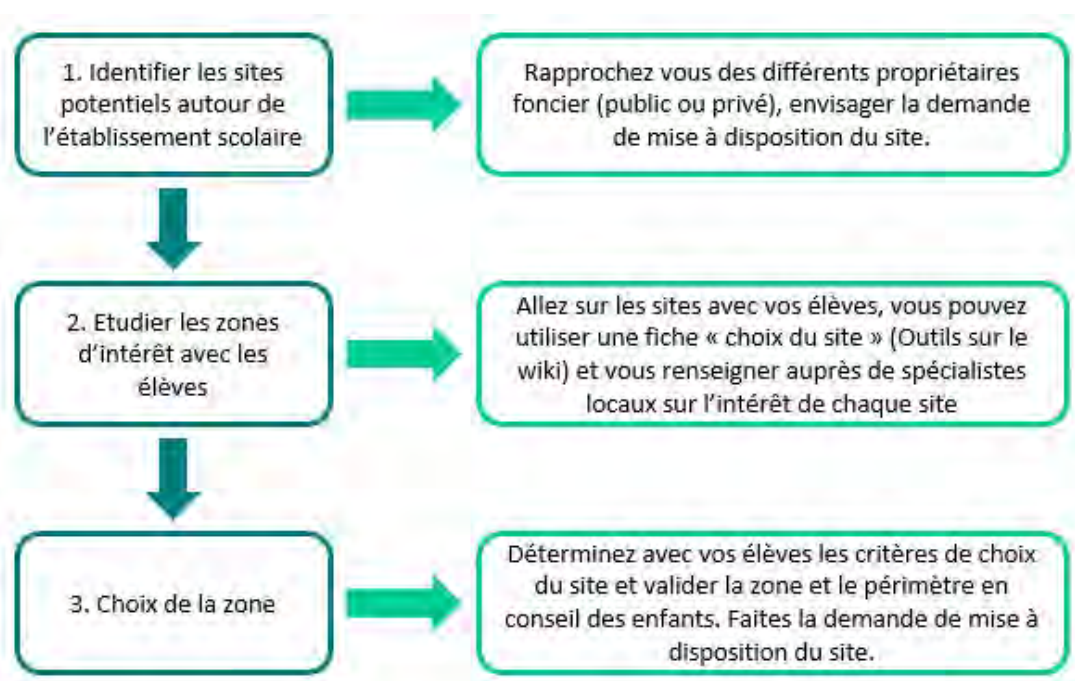


Figure 3. Détermination de la zone pour la création de l'AE.



Après avoir établi une définition du projet AE, les élèves vont pouvoir discuter et débattre des critères de choix de leur site. Certaines questions pourront être abordées, par exemple est-ce qu'un site public ou privé est plus approprié, vaut-il mieux travailler sur un site dont la biodiversité est riche ou altérée...

Il est intéressant de procéder au choix du site lors d'une séance dédiée lors d'un conseil de la mer/terre et non pas la même journée que les visites des sites pour que vos élèves puissent prendre du recul sur la séance.



Dans le cas d'un terrain public, le choix du site devra être formalisé par **une demande de mise à disposition adressé à la mairie**, rédigé par les élèves au début du projet. Ce document est nécessaire pour l'obtention du label. *Vous trouverez un modèle sur le wiki.*

Dans le cas d'un terrain privé, **une demande de mise à disposition** rédigé par les élèves, devra être soumis au propriétaire foncier, ainsi qu'une **demande d'avis auprès du maire**. Un avis favorable du conseil municipal et une autorisation d'utilisation par le propriétaire sont requis pour l'obtention du label. *Un modèle de convention est proposé sur le wiki.*

Les aires éducatives sont des projets pédagogiques et n'ont pas de statut juridique particulier. **Leur existence n'implique donc pas de réglementer les activités** ou l'accès à l'espace servant de support au projet.



Ce qu'en disent les porteurs de projet :

« Concernant la biodiversité et les relations entre acteurs, même si la biodiversité du site est pauvre, invitez les enfants à réfléchir aux raisons de cette dégradation et comment faire pour la restaurer. Il est pour cela possible de faire une comparaison avec un autre site avec une biodiversité beaucoup plus riche. Il en est de même avec les acteurs : si peu d'acteurs sont présents sur la zone choisie, inviter les enfants à réfléchir pourquoi. » *AME Baie de Somme*

« Il ne faut pas aller trop vite dans le choix de la zone, les études, il faut laisser les élèves faire et choisir. Vous n'avez pas besoin de chercher des zones remarquables, magnifiques. Choisissez la plus accessible, celle qui est à côté de chez eux et qui saura les faire venir même hors temps scolaires. » *AME de Morne à l'Eau – Guadeloupe*

« Même pour des AE en ville, vous pouvez malgré tout vous lancer dans cette aventure. Un tel lieu peut devenir très propice. Vous n'avez pas besoin d'un site naturel remarquable. » *AME d'Avignon – Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Propositions de critères pouvant être pris en compte par les élèves pour le choix de l'AE en conseil de la Mer/Terre :

- **Accessibilité de la zone** : la zone choisie devra être une zone facile d'accès et sécurisée pour les élèves. Les activités devront respecter les règles en vigueur dans le cadre des sorties scolaires.
- **Proximité** : une zone proche de l'école peut être privilégiée, notamment en raison du coût des déplacements. Cependant, la proximité immédiate n'est pas obligatoire.
- **Fréquentation par les élèves** : une aire déjà connue et fréquentée par les élèves est à privilégier : les élèves se sont déjà appropriés le lieu et s'y sentent bien. Ils sont d'autant plus motivés pour mener ce projet de préservation de la biodiversité sur un espace qu'ils connaissent et apprécient.
- **Petite taille de la zone** : les élèves vont étudier la biodiversité de leur AE, elle n'aura plus de secret pour eux. Un site trop grand compliquera cette étape, son périmètre doit donc être appréhendable par les élèves.
- **Diversité des activités humaines** : il est intéressant de choisir une zone impactée par différentes activités humaines : tourisme, présence de sentiers, pêche, agriculture, sylviculture, chasse, activités économiques, activités sportives... Rencontrer ces acteurs et découvrir leur activité sera enrichissant pour la compréhension du territoire. Il est

cependant préférable de ne pas choisir une zone trop conflictuelle au cœur d'enjeux politiques.

- **Diversité des habitats** : un site présentant différents habitats et donc une richesse floristique et faunistique est un bon support de découverte de la nature : le cycle de vie de certaines espèces peut être approfondi, les liens entre les différents habitats présents peuvent être étudiés...
- **Présence d'un espace protégé** : la proximité d'un espace protégé encouragera les échanges entre le conseil des enfants et le conseil de gestion de l'espace. Ce qui peut se révéler enrichissant pour les deux parties. Les gestionnaires pourront apporter un appui technique non négligeable à la gestion de l'AE.
- **Richesse patrimoniale** : un site ayant une empreinte historique sera d'autant plus intéressant à étudier qu'il fera intervenir une dimension culturelle. D'autres acteurs pourront alors intervenir : porteurs de savoirs, association du patrimoine...

5. Découvrir ce qu'est la gestion de l'aire éducative.

Après avoir collectivement identifié le site, les élèves vont pouvoir se lancer dans le vif du projet : la gestion de l'aire éducative, détaillée dans la partie suivante : C. La gestion de l'AE.

Afin d'identifier **la meilleure manière de gérer leur site, et donc d'y préserver la biodiversité, il est important de passer par un certain nombre d'étapes** que mettent en place tous les gestionnaires d'aires protégées (**bien sûr en restant au niveau des élèves**).

La première étape sera de comprendre leur site. Cette étape d'étude de leur site et du territoire est la plus longue : il s'agit de **l'état des lieux** (étape 1 de la figure 4 ci-après). L'étude du site permet aux élèves de découvrir la biodiversité de leur site, le patrimoine culturel qui y est lié et d'identifier d'éventuelles pressions/menaces.

À la suite de cet état des lieux, les élèves vont identifier des **objectifs** de préservation ou de développement du patrimoine naturel ou culturel à atteindre (étape 2) ainsi que des **actions** à mettre en œuvre pour y répondre (étape 3). Finalement ils réfléchiront à la manière **d'évaluer leurs actions** au cours de l'année pour mesurer leur efficacité pour la biodiversité (étape 4).

L'essentiel est que les élèves puissent prendre le temps de s'approprier le site, d'acquérir les connaissances nécessaires pour mieux le comprendre, afin de pouvoir développer une réflexion propre sur les objectifs et actions pour leur AE.



26

- Quelles sont les espèces présentes ? En quelle abondance ? Quels sont leurs besoins et à quoi sont-elles sensibles ?
- Les observations faites sont-elles normales ou sont-elles caractéristiques d'une atteinte de l'environnement ? Observe-t-on des indices d'appauvrissement de la biodiversité de l'AE ?
- Quel est le patrimoine historique et culturel du site ?
- Quelle est la situation du site ? Est-il connecté à d'autres milieux naturels ou au contraire isolé par des routes et/ou des constructions ? Est-il un lieu de vie pour certaines espèces ? Lesquelles ? Permet-il à sa biodiversité de s'alimenter, se reproduire, se déplacer sans contraintes ?

- **Durée** : aussi longtemps que nécessaire, souvent 3 à 4 mois avec des temps d'approfondissement en classe.
- **Exemples de réalisation** : croquis, cartographie, fiches habitats, fiches espèces, reportages auprès des porteurs de savoirs et/ou des usagers, étude de la connexion entre les habitats, analyse des pressions de la biodiversité, etc.
- **Mise en œuvre** :

Il est important de garder à l'esprit que le projet est mené par les élèves : les adultes en charge de les accompagner veilleront à ne pas orienter le projet vers un domaine qui les intéresse personnellement (l'étude des oiseaux, l'étude de la rivière, l'agriculture durable...).

Afin de favoriser au maximum la prise de décision des élèves pendant l'état des lieux, il est conseillé d'organiser des conseils des élèves régulièrement pour faire des bilans intermédiaires et d'identifier les éléments que les élèves ont retenus comme intéressants afin de les approfondir.

Les adultes en charge du projet peuvent en revanche provoquer des questionnements chez les élèves et profiter des questions qu'ils peuvent poser pour aborder un sujet qui leur permettrait de mieux comprendre le fonctionnement de leur site.



Des aides précieuses pour réaliser l'état des lieux sont disponibles dans la partie « outils OFB » du wiki :

AME : des fiches protocole élèves ainsi que pour l'enseignant et le référent, et des fiches espèces et habitats.

ATE : les carnets « l'aire éducative de ma classe » pour l'enseignant et le référent, et « Mon aire éducative » pour les élèves.

Étude de l'aire éducative :

Lors de l'état des lieux du site, les élèves vont étudier quelques espèces faunistiques et floristiques, leurs besoins et leurs menaces, leurs proies et prédateurs. Ils vont également étudier les habitats, le patrimoine culturel et les activités humaines présentes sur le site.



L'état des lieux peut débuter par une lecture de paysage qui leur permettra de distinguer les différents habitats présents. Les élèves pourront poursuivre l'approche globale du site par une appropriation du site par les sens : toucher, vue, odorat, ouïe, goût.

Il n'est pas nécessaire de mener un inventaire détaillé et chronophage : au maximum 2 ou 3 sorties de terrain permettront de recueillir suffisamment d'éléments.

Afin d'identifier quelques espèces faune/flore dont l'étude du cycle de vie participe à la compréhension des pressions que subit la biodiversité du site, il peut être intéressant que les adultes mènent un pré-inventaire en amont afin de localiser ces espèces caractéristiques,

Il peut être intéressant de comparer la biodiversité de différentes zones au sein du site AE (zone piétinée et non piétinée, zone humide et prairie...). Ces comparaisons pourront faire émerger des interrogations : quelles différences peut-on noter en termes de biodiversité ? Qu'est-ce qui explique ces différences ?

Un approfondissement en classe est nécessaire pour appréhender certaines notions essentielles :

- L'élaboration d'un réseau trophique qui relie l'ensemble des espèces observées,
- L'interdépendance entre les espèces : si 1 espèce est menacée, l'ensemble du réseau est déséquilibré,
- L'étude du cycle de vie de quelques espèces : l'AE est un lieu de reproduction, d'alimentation, un passage ? Quels sont les besoins et menaces de ces espèces ? Qu'advient-il à ces espèces si une zone comme l'AE est détruite ?

Étude du territoire de l'aire éducative :

Cette étape est essentielle : l'AE est connectée à d'autres éléments du paysage qui l'influencent (océan, forêt, plages contiguës, port à proximité, bocage, rivière, chemin, route...) : il faudra donc veiller à ne pas oublier l'étude du territoire, sans quoi, l'état des lieux serait incomplet.

Cela est d'autant plus important que les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité sont généralement visibles à l'extérieur du périmètre de l'espace naturel de l'AE. Cela peut par exemple être l'artificialisation du sol, la fragmentation des habitats, la pollution de l'eau, du sol, et/ou de l'air par différentes sources : habitations, industries, agriculture, transports...



Pour mener l'étude du territoire, il est possible d'observer la connexion du site avec les zones naturelles limitrophes. Cela est d'autant plus vrai sur les milieux terrestres qui peuvent être morcelés par des routes, villes, etc. contrairement au milieu marin qui est par essence un milieu continu et où les espèces n'ont en principe pas d'obstacles artificielles.

Cette analyse permettra de savoir si l'AE est isolé des autres milieux naturels ou non et si cela limite certaines espèces pour se nourrir, se reproduire, trouver un abri... L'étude de la continuité écologique peut prendre la forme d'une observation du paysage ou d'une cartographie qui met en évidence la présence ou absence de corridors écologiques reliés à l'AE.

Si une rivière traverse le site, la qualité de l'eau peut être évaluée (par une analyse chimique et/ou hydrobiologique). Les résultats de l'analyse permettront notamment de faire le lien entre la qualité de l'eau et la présence de certaines espèces observés sur le site. Les sources de pollutions pourront être identifiées, le cycle de l'eau pourra être étudié, tout comme le rôle des stations d'épuration et de potabilisation...

Il est possible de comparer les espèces installées sur l'AE et celles présentes sur d'autres sites. Il est intéressant de se demander : quelles différences peut-on noter en termes de biodiversité ? Qu'est-ce qui peut expliquer ces différences ? La biodiversité de l'AE est-elle appauvrie par rapport à un site plus naturel ? Quel est l'impact des différents usages de l'environnement sur la biodiversité ?

Prenez autant de temps que vous le jugerez nécessaire pour cette étape de collecte d'informations car son niveau de précision déterminera la qualité des étapes suivantes. L'étape d'état des lieux peut se prolonger au-delà de la première année.

Il n'est pas nécessaire d'aborder tous les points précédemment évoqués : en fonction de la nature de votre AE, certains sont pertinents alors que d'autres le sont moins.

Intervention de spécialistes :



L'enseignant et le référent sont là pour accompagner la classe dans cette étape mais ne peuvent pas être les seuls garants du contenu technique. Il est donc conseillé de faire intervenir des spécialistes pouvant vous aider en apportant des éléments de fond et de compréhension (cartes, informations spécifiques...) : gestionnaires, scientifiques, services de l'État, associations de protection de l'environnement ou du patrimoine, agriculteurs, représentants de fédérations de chasse ou de pêche, associations d'usagers...



Ce qu'en disent les porteurs de projet :

« Pour les premières sorties le maître mot c'est prendre le temps avec les élèves. Allez à leur rythme. Vous avez tout votre temps. Une fois que les élèves ont compris ça va aller tout seul. Même si les élèves veulent faire des actions dès le début, il vaut mieux les laisser prendre le temps d'être dans le bain, de s'imprégner. Ils auront alors la possibilité de choisir ce qu'ils veulent faire. » AE de Saucats – Nouvelle-Aquitaine

« Ce qui est intéressant c'est la zone de friction : la frontière entre les êtres vivants autres que l'humain et les activités humaines. C'est à cette occasion là que les élèves peuvent devenir éco-citoyens : prise de parole, prise de conscience, prise de décisions pour l'AE » AE d'Avignon – Provence-Alpes-Côte d'Azur

b) La synthèse de l'état des lieux

L'état des lieux permet aux élèves de comprendre leur site afin de définir des objectifs de préservation de la biodiversité.

Le passage de l'état des lieux vers le choix des objectifs n'est pas toujours évident. La synthèse de l'état des lieux permet de faciliter cette transition.

- **Objectif** : faciliter la transition entre l'état des lieux et le choix des objectifs à atteindre pour la biodiversité de l'AE. Cette étape permet de faire un bilan des observations et de mettre en évidence les enjeux et problématiques environnementales du site.
- **Durée** : 1 à 2 séances par exemple de conseil de la Mer/Terre avec des travaux en sous-groupes.
- **Mise en œuvre** : la synthèse peut par exemple répondre à certaines questions :
 - Est-il normal de trouver les espèces observées sur ce milieu et en cette abondance ?
 - Est-il normal de ne pas trouver certaines espèces en comparaison à d'autres milieux / d'autres sites ?
 - Le réseau trophique qui relie les espèces observées est-il équilibré ?
 - Est-ce que les ressources disponibles permettent le développement de ces espèces ?
 - Des pressions ou des éléments qui limitent le développement des espèces observées ou absentes existent-ils ? (En termes d'alimentation, de reproduction, de déplacement...),

- Peut-on supprimer ou limiter ces éléments qui entravent le développement de la biodiversité ?
- Etc.

Afin de répondre à ces questions, des **supports** peuvent être créés.

Cela peut par exemple être :

- Une maquette du site, représentant les éléments du paysage, habitations, parcelles agricoles... alentours,
- Un tableau listant les impacts positifs et négatifs des activités humaines recensées,
- Une carte de l'AE qui localise les différentes observations,
- Etc.



2. Étape 2 : Définir les objectifs pour l'AE

Les objectifs et les actions ne sont pas la même chose : les objectifs sont des états à atteindre, ils répondent à des problématiques, tandis que les actions répondent aux objectifs.

Il est donc important de définir et de choisir les objectifs dans un premier temps, puis de choisir l'action ou les actions qui y répondront.

- **Objectif** : à partir de la synthèse de l'état de lieux et de l'identification des problématiques, les élèves vont identifier différents objectifs à atteindre pour préserver ou développer la biodiversité de l'AE.
- **Durée** : 1 à 2 séances par exemple de conseil de la Mer/Terre avec des travaux en groupes.
- **Mise en œuvre** : fixer des objectifs de long terme revient à se demander ce que l'on voudrait qu'il advienne à l'AE dans les prochaines années, l'état à atteindre pour la biodiversité. Ce questionnement sur des échelles de temps long oblige également à prendre de la distance dans l'espace. En effet, il faudra sortir du périmètre de l'AE pour prendre en compte des phénomènes tels que l'urbanisation, la destruction des habitats, le changement climatique, etc. ...

Afin d'identifier les objectifs, les questions suivantes peuvent être posées en conseil de la Mer/Terre :

- Quel serait votre souhait pour la biodiversité de l'AE ?
- Comment l'AE pourrait être idéale pour accueillir la biodiversité ? Que préconisez-vous pour la biodiversité, pour les habitants ?
- Quelles seraient les conséquences pour le territoire et ses acteurs ?

Exemple d'objectif pour l'aire éducative :

- Maintenir la biodiversité déjà présente sur le site.
- Restaurer la continuité écologique entre l'AE et des éléments naturels voisins afin de permettre à certaines espèces d'accomplir leur cycle de vie.
- Favoriser des habitats devenus rares afin de permettre à certaines espèces de se développer.
- Améliorer la qualité de l'eau.



L'occasion d'organiser de nombreuses activités pédagogiques

Ces exercices peuvent être l'occasion d'imaginer des cartes, des paysages ou de petits textes montrant l'évolution de la zone sur 15 ans, des constructions de scénarios participatifs avec les enfants, par exemple sous forme de BD...

Différents objectifs de gestion de l'aire éducative vont ainsi être proposés par les élèves. En prévision de l'étape suivante, seuls un ou deux objectifs doivent être retenus. Un vote peut alors être organisé afin de choisir l'objectif/les objectifs que la majorité des élèves identifie comme prioritaire.



Ce qu'en disent les porteurs de projet :

« Prenez le temps de libérer la parole des enfants et de les laisser verbaliser leurs projets (même les plus fous). Ils peuvent nous surprendre et émettre des propositions que nous n'aurions même pas envisagées. » AE de St-Sylvestre – Provence-Alpes-Côte

3. Étape 3 : Définir des actions concrètes et réalisables

- **Objectif** : identifier des actions concrètes et réalisables qui répondent à l'objectif pour la biodiversité qui a été choisi.
- **Durée** : 1 à 2 séances par exemple de conseil de la Mer/Terre avec des travaux en groupes.
- **Mise en œuvre** : après avoir défini un objectif, les questions qui se posent naturellement sont : Comment atteindre cet objectif ? Qu'est ce qui nous empêcherait de l'atteindre ?

Durant une ou plusieurs séances de réflexion en classe et/ou sur le site, les élèves vont identifier collectivement une ou des actions qui pourraient être mises en place pour répondre à cet objectif.

Ces actions peuvent être de différentes natures :

- Actions de connaissances.
- Actions de sensibilisation.

➤ Actions de gestion.

Exemple :

Choix de l'objectif : Restaurer la continuité écologique entre l'AE et des éléments naturels voisins afin de permettre à certaines espèces d'accomplir leur cycle de vie.

Actions possibles :

- Action de connaissances : toute action visant à compléter l'information sur le site. Par exemple demander à des experts d'aider les élèves à faire une cartographie des habitats ou alors la mise en place de suivies scientifiques (par exemple qualité de l'eau, macrodéchets, perception des usagers du site) pour constater l'évolution d'une pression ou de la biodiversité sur le long terme. Cette dernière action peut en plus parfois permettre de mesurer l'effet d'autres action. Dans ce cas elle contribue directement à l'évaluation (voir point suivant).
- Action de sensibilisation : toute action favorisant la sensibilisation des usagers du sites, riverains, et élus par exemple un stand sur marché pour expliquer les spécificités du site, de la sensibilisation des usagers sur le sites lui-même, etc.
- Action de gestion : toute action visant à avoir une influence directe sur le milieu ou ses usagers par exemple une plantation de haie pour connecter l'AE à un autre bois afin de favoriser les déplacements des animaux ou la mise en place de chemins balisés pour éviter le piétinement, etc.



Différents groupes de travail peuvent être formés. Par exemple : le « groupe amphibien » choisira les actions en faveur de cette classe animal, tandis que le « groupe patrimoine » proposera des actions de sensibilisation dans ce domaine...



Attention au panneautage ! Beaucoup de projet se concluent par la réalisation d'un panneau de sensibilisation. Bien que cela représente un moyen de communiquer sur l'ensemble du projet et de sensibiliser les usagers du site, cette action offre souvent un effet limité sur la biodiversité et elle est loin d'être la seule action possible.

La qualité du programme d'actions ne se juge ni au nombre d'actions ni à leur coût. L'important est de définir une ou des actions réalistes, faisables et d'établir un calendrier avec les élèves.

Il n'est pas obligatoire de réaliser d'action la première année, le calendrier de l'année ne le permet parfois pas. Le projet peut s'arrêter au choix des objectifs pour obtenir le label. S'il reste du temps (par exemple au mois de juin), le choix de l'action ou des actions peut être effectué par un vote.

4. Étape 4 : Évaluer les actions

- **Objectif** : cette étape permet de savoir si la ou les actions mises en place sont efficaces pour répondre à l'objectif. Cette évaluation permet de maintenir une dynamique en rapportant les résultats aux objectifs initiaux.

Elle permet également de prendre du recul sur les actions mises en place, de s'interroger sur ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et ce qui pourrait être amélioré.

- **Durée** : aussi longtemps que nécessaire.
- **Mise en œuvre** : Une ou plusieurs séance(s) de réflexion en classe et/ou sur le terrain pour s'interroger avec les élèves sur ce qui pourrait permettre l'évaluation des résultats de l'AE.

En fonction des actions définies, deux types d'évaluation peuvent être menés :

Evaluation écologique	Evaluation sociale
Exemple : Mettre en place des protocoles de suivi spécifique à certaines espèces, habitats ou pressions et leur évolution éventuelle	Exemple : Faire des enquêtes auprès des populations avant et après certaines actions pour savoir si elles ont eu un réel effet de sensibilisation

Exemples de réalisations : Par exemple, on peut imaginer que avant et suite à la mise en place de panneaux explicatifs sur le site, les élèves réalisent une petite enquête auprès des promeneurs pour évaluer une différence de comportement liée à l'installation des panneaux.

Importance du long terme.

La plupart des actions n'ont de sens que lorsque le suivi se fait pendant plusieurs années. De vraies tendances se dégageront en multipliant les mesures au cours des années. Par exemple les élèves des classes qui se succéderont à la gestion de l'AE pourront étudier chaque année au même endroit et suivant le même protocole la présence d'une espèce.

Ce type de suivi permettra d'enrichir au fur et à mesure des années la connaissance de l'AE et son évolution. Les élèves pourront également formuler de nouvelles questions sur des facteurs externes influençant la population de cette espèce.

Une évaluation collective

Le conseil de la mer/terre s'interroge lui-même sur l'évaluation de ses propres actions. L'objectif est de se questionner ensemble sur l'amélioration d'un projet collectif et surtout pas de pointer des erreurs ou des responsabilités individuelles. Cette évaluation est au contraire l'occasion d'entretenir la dynamique collective du projet.

IV. LA DEMARCHE D'OBTENTION DU LABEL AE

A. Le rôle des différents acteurs dans la démarche de labellisation

➤ Le binôme enseignant-référent

Le binôme enseignant-référent est en charge d'élaborer et de déposer le dossier de labellisation du projet auprès de la cellule d'appui de l'Office français de la biodiversité.

➤ La cellule d'appui de l'Office français de la biodiversité

La cellule d'appui accompagne les écoles et référents dans leur démarche de labellisation. Elle fait le lien avec le comité de label.

➤ Le groupe régional aires éducatives

Il est constitué des directions régionales de l'OFB, des académies, des DREAL et des partenaires régionaux pertinents sur la biodiversité et l'éducation à l'environnement.

B. Les étapes d'une année de lancement d'une aire éducative

- **Juin-Septembre : Inscription** du projet aire éducative de la classe/l'établissement et du référent auprès de la cellule d'appui de l'Office français de la biodiversité,
- **Septembre : Validation** du projet par le comité de label, réception des **outils d'accompagnement** transmis par la cellule d'appui,
- **Septembre – Avril : Mise en œuvre** du projet :
 - Délimitation de l'AE,
 - Validation du projet par la commune,
 - Mise à disposition du site par le propriétaire foncier,
 - Création du conseil de la mer/terre,
 - Planification et organisation des activités...
- **Avril : Demande de labellisation AE** réalisée par le binôme enseignant-référent auprès du comité de label via la cellule d'appui de l'Office français de la biodiversité. Elle peut être déposée lorsque les élèves sont engagés dans la démarche depuis au moins 6 mois.
- **Juin : Attribution du label** par le comité de label suite à l'étude des dossiers de demande de labellisation et leur conformité aux critères de labellisation et valeurs de la Charte AE



Le calendrier indicatif des étapes de labellisation est en Annexe 2

C. Conditions et critères de labellisation

Quels sont les éléments à inclure dans le dossier de labellisation ?

A la fin de l'année de lancement de l'AE, le **dossier de demande de labellisation** doit être composé à minima de :

- La **charte** d'engagement dûment signée (cette charte doit être consultée dès le début du projet) ;
- La **validation du projet par la commune** (accord du Maire suite à l'envoi de la lettre (dans le cas d'un site public) ;
- Une notification de l'**accord du propriétaire du site** (dans le cas d'un site privé) ;
- La **délimitation cartographique** de l'AE ;
- **Calendrier** du projet AE ;
- **Comptes rendus** des conseils de la Mer/terre et autres réunions ;
- Une **synthèse des étapes structurantes** du projet :
 - Choix du site,
 - État des lieux du site par les élèves et sa synthèse,
 - Identification des objectifs de l'AE et choix des actions à mener pour les atteindre,
 - Évaluation des actions,

Cette synthèse peut prendre la forme d'un **journal de bord** résumant les étapes et incluant les comptes rendus des conseils de la Mer/terre ou bien d'un **ensemble de documents** réalisés avec les élèves.



Attention : distinguez bien les **comptes-rendus des conseils de la mer/terre** mettant en évidence leur prise de décision des **comptes rendus de séances réalisées en classe** autour de l'AE ou les élèves participent et s'impliquent mais sans prise de décision. **Un modèle de compte rendu du conseil vous sera donné et ce modèle se trouve également sur le wiki.**

Les dossiers sont jugés **sur la mise en œuvre de la méthodologie** présentée dans ce livret et sur le **respect des valeurs de la démarche**. Ainsi, certains **éléments qui témoignent de la compréhension de la démarche** sont particulièrement attendus dans le dossier de labellisation :

- Projet participatif mené par des élèves de cycle 3 et 4 ;
- Accompagné par un binôme enseignant-référent qui se partagent équitablement le travail ;
- Au cours duquel les étapes structurantes du projet sont menées. *Choix du site, état des lieux, détermination des objectifs, mise en œuvre d'actions, évaluation des actions ;*
- Avec une dynamique de territoire : implication d'acteurs locaux (*associations, parc naturel, musée etc.*), de parents d'élèves...
- Et un travail interdisciplinaire : on fait de l'éducation au développement durable, mais aussi de l'art, du français, des mathématiques etc.

Une attention particulière est portée sur le respect de la démarche participative du projet. De ce fait, **les comptes rendus des conseils de la Mer/terre** occupent une place très importante dans l'étude des dossiers de labellisation.

L'attribution du label dépend donc à la fois de la mise en place effective de la méthodologie du projet, de la qualité de ceux-ci et du respect de la philosophie générale de la démarche.

D. Un label à renouveler

Le maintien du label AE est régi par l'évaluation régulière de la démarche.

Un **dossier de renouvellement de labellisation** est adressé par l'école et la personne référente de chaque AE au comité de label (dossier allégé de présentation des activités déjà réalisées et prévues et si existant, présentation des projets de pérennisation et/ou développement à venir).

Le comité de label **annonce la liste des projets labellisés aire éducative** avant la fin de l'année scolaire. Ce label est attribué pour la fin de l'année scolaire et l'année scolaire suivante.

E. Un label AE compatible avec d'autres démarches

La démarche d'aire éducative est parfaitement compatible avec la poursuite d'autres démarches comme le label E3D, label national accordé par les académies, ou encore le label éco-école de l'association Teragir.

Pour plus d'informations sur cette association, voir à l'Annexe 4.



Précisions sur le rôle de l'AE :

- L'AE est avant tout un projet pédagogique, permettant aux élèves de développer une réflexion sur la gestion d'un bien commun et sur le développement durable. L'AE ne peut en aucun cas se substituer aux instances de l'Etat compétentes sur la zone choisie.
- En cas de développement de projets d'aménagement ou le développement d'activité sur la zone délimitée ou à proximité, il est important que les élèves puissent en discuter au sein de l'AE et si cela est opportun, de faire part de leurs réflexions et échanger avec les instances compétentes mais l'AE n'a pas vocation à prendre position dans le débat publique.
- L'AE est un projet collectif et neutre, aucune des parties prenantes ne peut s'appuyer sur l'AE pour défendre des opinions qui leur sont propre. Dans ce cadre ils s'exposent à perdre le label.

V. RESSOURCES ET COMMUNICATION

A. Outils d'accompagnement

Le wiki aires éducatives : <https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php?id=start>

Vous y trouverez divers outils, notamment pour dresser l'état des lieux du site de votre AE.

Outils pour l'animation de débat en classe et pour aider à la prise de décision participative (jeux de rôle, prise de parole...) sur le site école et nature : <http://reseaucoleetnature.org/fiches-pedagogiques.html>

Les vidéos- témoignage des porteurs de projet AME pilotes labellisés en juin 2017. Ils vous livrent leurs coups de cœur, expériences... sur : https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php?id=demarrer_ame

B. Communication



Présentez votre projet auprès des acteurs locaux mais aussi valorisez vos actions grâce à la presse ou par des interventions des élèves ! Cette communication pour les écoles permet la reconnaissance de l'engagement des élèves et des acteurs impliqués par les pouvoirs publics et la population, elle facilite les futurs soutiens à l'AE et surtout participe à mobiliser les citoyens pour la préservation de la biodiversité.

Exemples de temps forts à l'école pour parler des AE : l'exposition de l'école, portes ouvertes, spectacles de l'école.



Ce qu'en disent les porteurs de projet :

« La façon de présenter le projet et de l'officialiser (la presse, la présence des élus, signature de la convention) a entraîné une très forte implication » AE de Morne à l'Eau - Guadeloupe

VI. ANNEXES

Annexes

Annexe 1 :	Exemples d'activités en lien avec le programme scolaire.
Annexe 2 :	Calendrier indicatif de l'année de lancement pour la création d'une AE
Annexe 3 :	Schéma synthétique des acteurs de l'AE
Annexe 4 :	Exemples d'organismes ressources pour une collaboration technique
Annexe 5 :	Lexique des AE

Annexe 1. Exemples d'activités AE en lien avec le programme.

Ce document est enrichi grâce au concours des enseignants porteurs de projet AE, souhaitant partager leur expérience.

Domaine 1 / Les langages pour penser et communiquer

1. Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Liens avec l'AE :

- Rédiger un texte court sur le territoire,
- Rédiger des comptes rendus simples de réunion avec l'aide de l'enseignant,
- Rédiger des panneaux explicatifs, des affiches, sur le travail effectué dans l'année,
- Prendre des notes des activités réalisées,
- Veiller à l'expression et à l'orthographe dans les différents travaux menés en lien avec l'AE : biologie, géographie, éducation physique, arts,
- Elaborer et mener des présentations orales au sein du conseil de la mer/terre.

2. Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale

Liens avec l'AE :

- Rechercher le vocabulaire concernant la nature en anglais ou autres langues,
- Rédiger de courts textes sur l'AE,
- Utiliser les supports pédagogiques existant dans d'autres langues,
- Prévoir quelques minutes pendant le conseil de la terre/mer pour discuter de l'AE dans une langue étrangère,
- Découvrir des cultures et liens avec des AE de pays étrangers,
- Organiser de sessions SKYPE avec des AE en outre-mer ou de pays étrangers,
- Étudier la toponymie locale.

3. Comprendre, s'exprimer en utilisant les mathématiques, les sciences et le numérique

Liens avec l'AE :

- Utiliser des éléments de l'environnement pour effectuer des opérations simples (addition, division et multiplication),
- Utiliser des mesures de longueur, d'aires, de calcul d'échelle. Par exemple calculer l'aire de l'AE,
- Interpréter et construire quelques représentations simples en utilisant des exemples tirés de la nature (tableaux, graphiques),
- Énoncer des hypothèses en utilisant des exemples tirés de la nature (par exemple disparition de certaines espèces, pollution, etc.),
- Mesurer des indicateurs simples de biodiversité à partir des relevés de terrain. Par exemple la surface couverte par certains habitats.

4. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Liens avec l'AE :

- Étudier le traitement de la nature dans les arts,
- Étudier des œuvres artistiques liées à la nature de différentes cultures,
- Organiser une exposition liée à la nature avec les œuvres réalisées par les élèves (peinture, sculpture, photographie, vidéo, dessin, théâtre),
- Rechercher la représentation artistique de la nature,
- Lier la chorale avec le thème de la nature.

Domaine 2 / Les méthodes et outils pour apprendre

Liens avec l'AE : Élaborer collectivement du projet de l'AE

- Portrait du site → objectifs → actions → évaluation
- Suivre des méthodologies précises et rentrer les données obtenues sur ordinateur,
- Utiliser des capteurs pour mesurer puis expliquer les évolutions de température et humidité puis visualisation des courbes sur ordinateur,
- Visualiser des cartes de température, type de sol, humidité du sol, pH du sol pour comprendre le contexte du site,
- Mettre à jour du blog,
- Rechercher des documentaires sur les espèces et leur habitat.

Domaine 3 / La formation de la personne et du citoyen

Ce domaine s'appuie aussi sur les apports de la vie scolaire.

Liens avec l'AE :

- Discuter au sein du conseil de la mer/terre : mettre en pratique les règles de vie et de débat dans une collectivité, prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler, justifier un point de vue, collaborer pour un objectif commun,
- Elaborer de courtes présentations au sein d'un groupe de plusieurs élèves,
- Comprendre l'enjeu citoyen de la mise en place du projet,
- Développer une conscience de l'impact humain sur l'environnement,
- Développer la notion de patrimoine commun, d'espace public.

Domaine 4 / Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Liens avec l'AE :

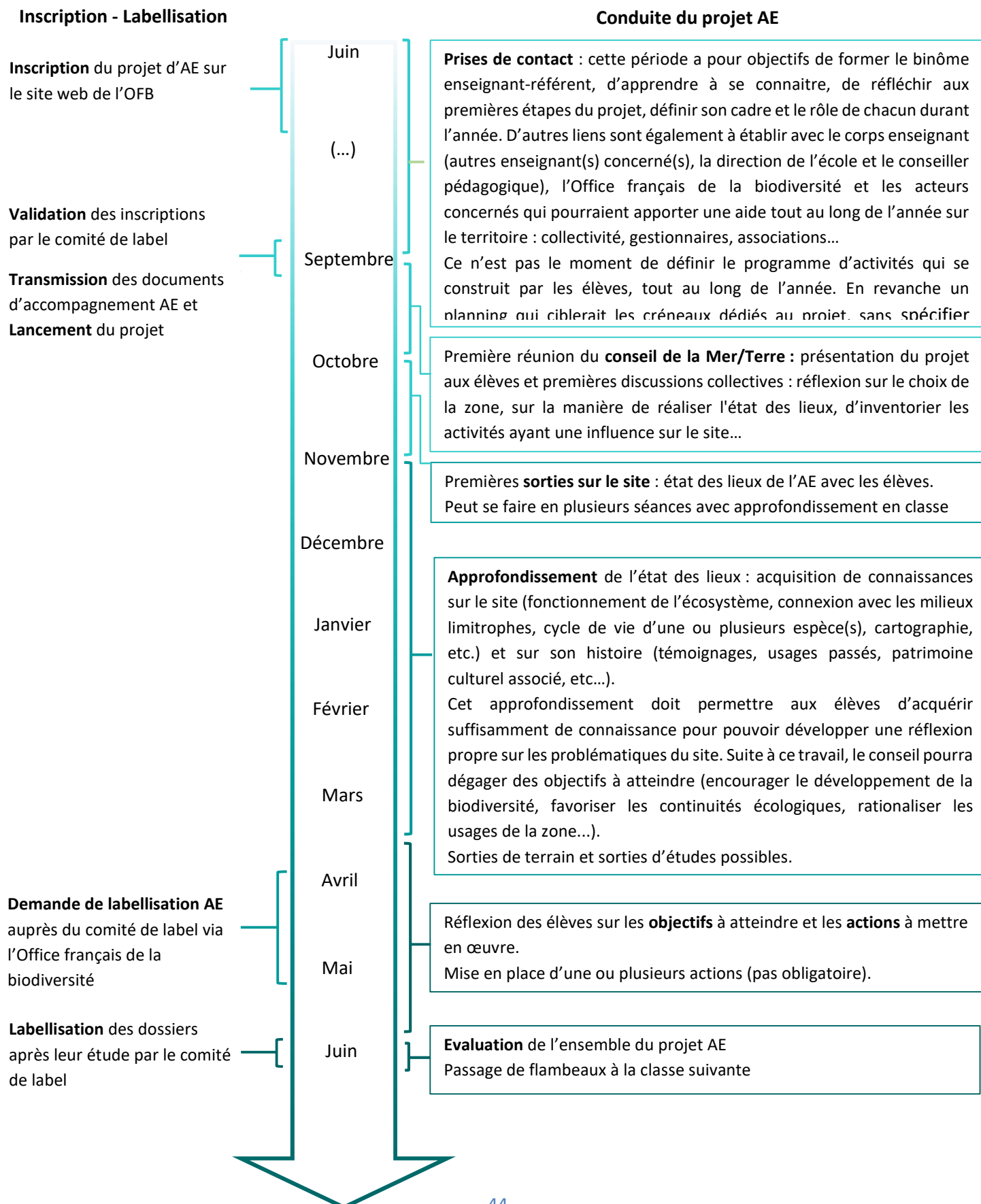
- Prélever et observer de la matière végétale et minérale,
- Classifier des animaux et végétaux,
- Travailler sur les chaînes alimentaires en partant de la production primaire, jusqu'aux prédateurs supérieurs,
- Observer et travailler sur les impacts d'origine humaine à différentes échelles et la gestion de l'AE.

Domaine 5 / Les représentations du monde et l'activité humaine

Liens avec l'AE :

- Etudier le rapport de certains peuples à la nature (nourriture, conquête, etc.),
- Décrire les milieux (relief, hydrologie, climat, végétation) et des formes d'occupation humaine (ville, campagne, activités, etc.),
- Etudier l'agriculture : de l'élevage jusqu'à la consommation,
- Réaliser et utiliser différentes cartographies de l'AE,
- Découvrir les professions en lien avec le territoire.

Annexe 2. Exemple de calendrier pour l'année de création d'une AE.



Annexe 3. Schéma synthétique des acteurs et valeurs d'une AE.

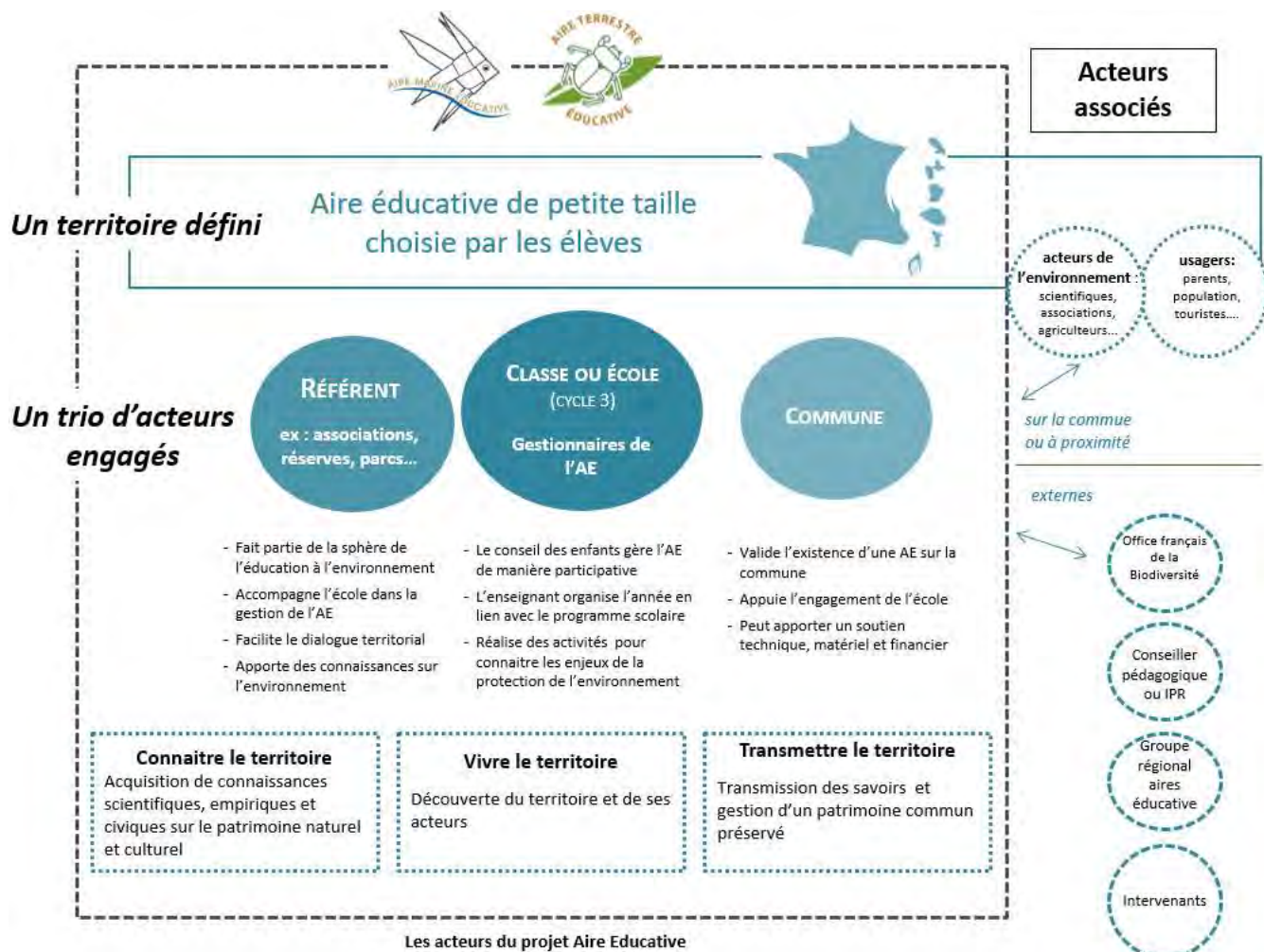


Figure 5. Les acteurs et valeurs d'une aire éducative.

Annexe 4. Exemples d'organismes ressources pour une collaboration technique.

- **Organismes locaux** (association, mairie, agent de la protection de l'environnement...) ayant dans leur équipe un animateur nature / éducateur à l'environnement intéressé par le projet.

- **Teragir– éco écoles :**

Teragir est une association à but non lucratif et reconnue d'intérêt général, créée en 1983. Aujourd'hui, elle accompagne les acteurs de la société dans leurs projets de développement durable grâce à 6 programmes d'actions ancrés dans la réalité des écoles et des établissements scolaires. Elle élabore des programmes d'actions d'éducation au développement durable qui sont des supports pour comprendre et agir. Elle est soutenue par de nombreux partenaires de portée internationale, nationale, mais aussi locale.

Par leur diversité, les 6 programmes permettent à chacun de trouver un espace pour agir : enseignants et parents, élèves et étudiants, consommateurs, élus, personnels de collectivité territoriale, salariés ou dirigeants d'entreprises (...). L'association suscite chaque année la participation de millions de Français à des actions qui ont un impact positif sur l'eau, les déchets, le climat, la biodiversité, l'énergie, la santé, l'alimentation, la qualité de l'air, la mobilité, le gaspillage alimentaire...
<http://www.teragir.org/>

- **L'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE)**

L'Union nationale des CPIE, association reconnue d'utilité publique, gère le label CPIE et en garantit sa qualité. Elle accompagne au quotidien les CPIE sur le territoire Français. Ceux-ci agissent dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable :

- la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement,
- l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

<http://cpie.fr/>

- **Réseau école et nature**

Reconnu d'intérêt général et agréé jeunesse, éducation populaire et protection de l'environnement.

Il s'agit d'une association nationale éducative complémentaire de l'enseignement public, le Réseau Ecole et Nature est né en 1983.

Le Réseau Ecole et Nature est un espace de rencontres et d'échanges pour partager ses expériences et repenser son rapport au monde. Un espace convivial de projets et d'innovation pédagogique pour créer des ressources regroupant les acteurs de l'éducation à l'environnement en France.

<http://reseauecoleetnature.org/>

De nombreux réseaux régionaux font partie du réseau école et nature :

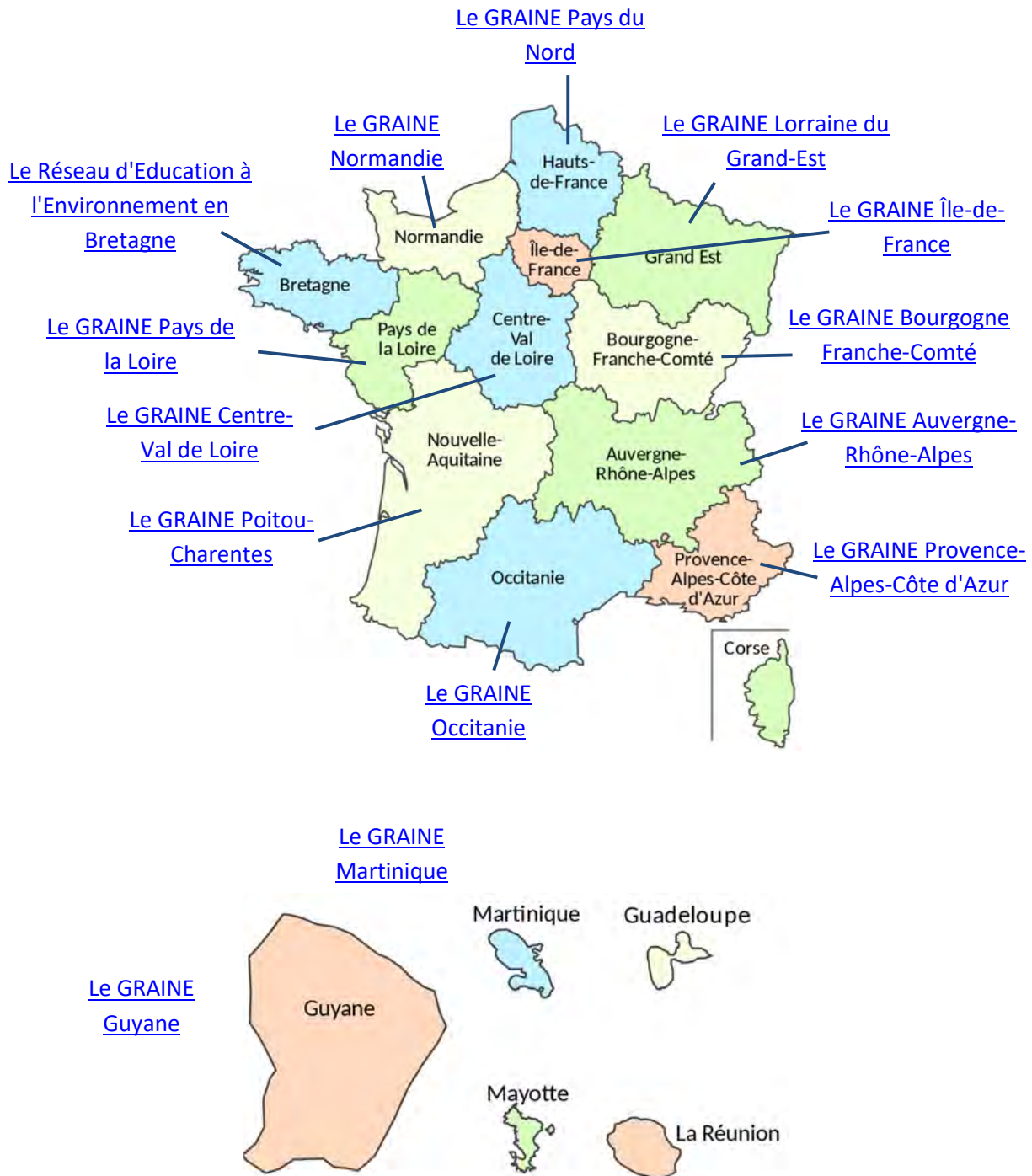


Figure 7. Les réseaux régionaux faisant partie du réseau école et nature.
(Carte des régions françaises modifiée d'après Monsieur Fou, wikimédia CC).

Retrouvez tous les liens du réseau grain sur le wiki.

Annexe 5. Lexique : aire éducative.

Aire éducative : zone terrestre de petite taille, gérée de manière participative par les élèves de cycle 3 et leurs enseignants suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection de l'environnement par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement ainsi que de professionnels du territoire (agriculteurs, scientifiques, etc...).

Espace protégé : un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

Référent aire éducative : entité de la sphère de l'éducation à l'environnement pouvant être une association, un parc naturel, une réserve naturelle, un service municipal ou autre, accompagnant une ou plusieurs écoles dans la mise en place et la gestion d'une aire éducative.

État des lieux de l'AE : l'état des lieux de l'aire éducative et de son contexte local, dressé et analysé par les élèves d'une école, visant la compréhension de son fonctionnement et de ses problématiques : identification des habitats, espèces, patrimoine historique et culturel, activités humaines, risques, etc... Cette première analyse vise à dresser un portrait du site, identifier les enjeux, c'est-à-dire les éléments naturels ou culturels en situation de risque et pour lesquels l'AE pourrait proposer des actions.

Diagnostic écologique : Il peut être fait un complément de l'état des lieux si volonté et possibilité de le faire. Description d'un écosystème (habitats, espèces et pressions) caractérisant son état à un temps t en renseignant un certain nombre d'indicateurs simples (présence de certaines espèces clés, diversité d'espèces, surface couverte par les habitats, etc.). Un protocole précis est utilisé, ce qui permet de reproduire l'intervention à intervalles de temps réguliers et de voir l'évolution de ces indicateurs et donc de l'état de l'écosystème. Il est généralement réalisé par des professionnels.

Conseil de la Mer/Terre : instance où les élèves gestionnaires de l'AE se réunissent pour discuter de leur site et de leurs projets pour celui-ci : définitions des objectifs en fonction du portrait du site, des actions à mettre en place pour les atteindre, et, des modalités d'évaluation de l'AE sur l'année. C'est un lieu de prise de décision participative où tous les élèves gestionnaires de l'AE peuvent s'exprimer.

Conseil élargi : instance formée sur la base du conseil de la Mer/Terre, élargi aux autorités choisies par ses membres pour discuter de thématiques sélectionnées (gestionnaires d'espaces protégés limitrophes, scientifiques, usagers du territoire, maire de la commune, etc.).

Comité de labellisation : Instance d'attribution du label AE constituée de spécialistes des politiques publiques de l'éducation au développement durable provenant du ministère en charge de

l'environnement, du ministère en charge de l'éducation, du ministère en charge des Outre-mer, de l'Office française de la biodiversité.

Office français de la biodiversité : l'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Il est sous placé la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Il vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Il a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.